

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_3323_CC

ARRÊTÉ PERMANENT

**MISE EN PLACE DE POTELETS
ANTI-STATIONNEMENT**

**41 RUE NOTRE DAME
30 RUE GRANDE VALLEE-
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la Direction Voirie-Eclairage
Public de Cherbourg-en-Cotentin en date du mois
de Juillet 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} – RUE NOTRE DAME - PLANS JOINTS

Mise en place de potelets anti-stationnement voir plan n° 1-(en bout de rampe)

**Mise en place de potelets anti-stationnement voir plan n° 2- devant la sortie de secours
de la maison de retraite et du transformateur–**

ARTICLE 2- RUE GRANDE VALLEE- PLAN JOINT-

**Mise en place de potelets anti-stationnement voir plan- (carrefour de la rue grande
vallée et de la rue des Bastions-)**

ARTICLE 2 - Les dispositions du présent arrêté seront applicables à la mise en place de la signalisation et
de la matérialisation par les services de la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux
devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie,
la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 7 août 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre-François LEJEUNE**



Rue Notre Dame

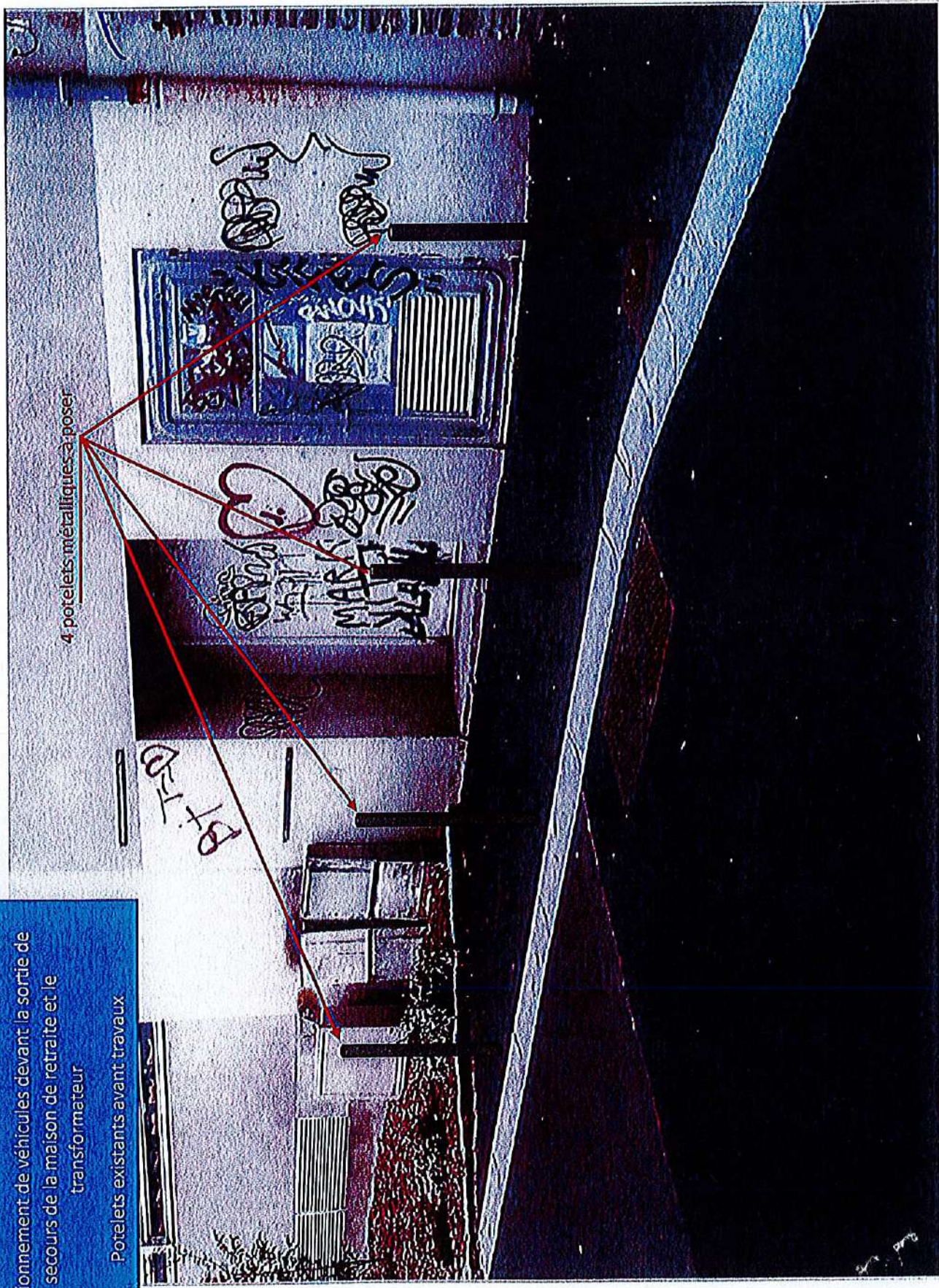
Potelet à poser rue Notre dame
passage de véhicule en bout de rampe
demande de la maison de retraite

Potelet à poser



plan 2 Rue Notre dame

Potelets à poser rue Notre dame
Stationnement de véhicules devant la sortie de secours de la maison de retraite et le transformateur
Potelets existants avant travaux



Ave Grande Vallée.

Pose de 3 à 4 potelets anti-stationnement au carrefour Grande Vallée/Bastions
Demande de la CAC

